



**CHARTRES  
MÉTROPOLE**

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 28 JANVIER 2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président

DESIGNE Madame Michèle Bonthoux Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Aline ANDRIEU, M. Philippe BAETEMAN, M. Philippe BARAZZUTTI, M. Thomas BARRE, M. Benjamin BEYSSAC, M. Paul BINEY, M. Dominique BLOIS, Mme Badiha BOUNOUADAR, M. Jean-Claude BRETON, M. Vincent BOUTELEUX, M. Alain BOUTIN, Mme Nicole BRESSON, Mme Corinne BRILLOT, Mme Rita CANALE, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, Mme Virginie CHAUVEL, M. Maurice CINTRAT, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Soumaya DARDABA, M. Thierry DESEYNE, Mme Marie-Pierre DAVID, M. Eric DELAHAYE, Mme Hélène DENIEAULT, Mme Karine DORANGE, Mme Mayléa EDMOND, M. Kamel EL HAMDI, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Claude GALLET, M. Didier GARNIER, M. Gaël GARREAU, Mme Sophie GORET (jusqu'à la délibération 4), M. Jean-Pierre GORGES, Mme Florence GOUSSU, M. Frédéric GRAUPNER, M. Jacques GUILLEMET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Emilie GUILLEMIN, M. Hervé HARDOUIN, M. Thomas LAFORGE, Mme Evelyne LAGOUTTE, M. Jean LAMOTHE, M. Patrick LE CALVE, M. Marc LECOEUR, M. Christophe LETHUILLIER, M. Richard LIZUREY, Mme Annick LHERMITTE, M. Serge LE BALC'H, M. Olivier MARCADON, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Rémi MARTIAL, M. Guy MAURENARD, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, M. Fabrice PELLETIER, M. Dominique PETILLON, Mme Mylène PICHARD, M. Gilles PINEAU, M. Jean-François PLAZE, M. Pierre-Marie POPOT, M. Romain ROUAULT, Mme Josiane SAISON, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Olivier SOUFFLET, M. Dominique SOULET, M. Cédric TABUT, M. Mickaël TACHAT, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Agnès VENTURA, Mme Bénédicte VINCENT, Mme Isabelle VINCENT, M. Alain BELLAMY, M. André BELLAMY, M. Guillaume BONNET, Mme Michèle BONTHOUX, Mme Marie BOURGEOT, M. Aziz BOUSLIMANI, M. Victor-Franck BRIAR, Madame Magalie CATHELINÉAU, M. Alain CHOUPART, M. Benoît DELATOUCHE, M. Pascal EDMOND, M. Jacky GAULLIER, M. Florent GAUTHIER, M. Armino GOMES, M. Daniel GUERET, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Christophe LEROY, M. Laurent LHUILLERY, M. Jean-Paul RAFAT, Mme Jacqueline ROBBE, M. Etienne ROUAULT, M. Nicolas VANNEAU, M. Ladislav VERGNE.

Etaient représentés : M. Gérard BESNARD par pouvoir à M. Alain BELLAMY, M. Pascal LECLAIR par pouvoir à M. Michel CHARPENTIER, M. José ROLO par pouvoir à Mme Karine DORANGE, Mme Amandine DUNAS par pouvoir à M. Bertrand MASSOT, Mme GORET par pouvoir à Mme VINCENT à partir de la délibération 5.

Etait excusé : M. Emmanuel LECOMTE.

Etaient absents : Mme Mathilde BRESSY, M. Michel CIBOIS, Mme Catherine PEREZ, M. Jean-Louis PHILIPPE.

----

**Le procès-verbal du conseil communautaire du 17 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention et 5 conseillers communautaires n'ont pas pris part au vote.**

----

## **ADMINISTRATION GENERALE**

1 Election autres membres du Bureau

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ACTE** les candidatures de Mme Magalie CATHELINEAU et Mme Martine MOKHTAR, sur proposition de M. le Président.

**DESIGNE** Mme Hélène DENIEAULT et M. Didier GARNIER secrétaires chargés de la procédure de vote et du dépouillement.

**PROCEDE** successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau communautaire de Chartres métropole.

#### Candidature de Mme Cathelineau

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 106

Nombre de suffrages blancs : 5

Nombre de suffrages nuls : 0

Suffrages exprimés : 101

Majorité absolue : 51

Mme Magalie CATHELINEAU : 101

**Mme Magalie CATHELINEAU ayant obtenu 101 voix est déclarée élue membre du bureau communautaire.**

#### Candidature de Mme Mokhtar

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 106

Nombre de suffrages blancs : 12

Nombre de suffrages nuls : 0

Suffrages exprimés : 94

Majorité absolue : 48

Mme Martine MOKHTAR: 94

**Mme Martine MOKHTAR ayant obtenu 94 voix est déclarée élue membre du bureau communautaire.**

\_\_\_\_\_

## 2 Commissions thématiques - Modifications

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**DECIDE** de procéder au vote à mains levées à la désignation des membres de la commune de Boisville la St-Père pour siéger au sein des 4 commissions thématiques.

**ACTE** les candidatures de Mme CATHELINÉAU et M. MEJANE pour siéger au sein des commissions thématiques.

Nombre de votants : 104

Suffrages exprimés : 102

**EST DECLAREE ELUE**, Mme CATHELINÉAU, ayant obtenue 102 voix pour siéger au sein des commissions thématiques suivantes :

- Commission Finances et prospectives
- Commission Affaires sociales et Habitat, Enfance jeunesse, Grands Equipements

**EST DECLARE ELU**, M. MEJANE, ayant obtenu 102 voix pour siéger au sein des commissions thématiques suivantes :

- Commission Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable
- Commission Services Publics Environnementaux

---

## 3 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport d'activités 2020

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE prend acte**

Du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie pour l'année 2020 à la date suivante :

**Mercredi 2 décembre 2020 :**

Avis favorable de la CCSPL pour les rapports :

- Exploitation en régie des déchetteries et de la plateforme des déchets végétaux
- Renouvellement Délégation de Service Public Activités Enfance Jeunesse

A cette même date, la CCSPL a pris acte des rapports d'activités des délégataires pour l'année 2019 :

- . Activités Enfance et jeunesse – PEP
- . Complexe aquatique l'Odyssée – Vert Marine
- . Distribution gaz, électricité - Synelva
- . Distribution de gaz naturel – GRDF
- . Distribution d'électricité – ENEDIS
- . Production de chaleur, d'électricité et distribution de chaleur - CMÉnergies
- . Transport urbain – Chartres métropole transport
- . Unité de valorisation Énergétique - CMTV
- . EAU POTABLE – Chartres Métropole Eau – Véolia – Sogea – STGS
- . ASSAINISSEMENT – Chartres Métropole Assainissement

.Rapport sur la qualité des services Eau et Assainissement

.Rapport sur la qualité Prévention et gestion des Déchets

## FINANCES ET PROSPECTIVE

4 Budget primitif 2021 de Chartres Métropole (budget principal et budgets annexes)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 78 voix pour , 7 voix contre , 21 abstentions**

**APPROUVE** le budget primitif 2021 (Budget principal et différents budgets annexes : vote par nature et par chapitre par principe par principe).

BP 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	105 815 440.00	42 298 970.00	148 114 410.00
Budget annexe eau potable	5 710 000.00	10 770 000.00	16 480 000.00
Budget annexe assainissement	8 485 000.00	9 045 000.00	17 530 000.00
Budget annexe transport	22 610 000.00	13 065 000.00	35 675 000.00
Budget annexe déchets	19 000 000.00	4 310 000.00	23 310 000.00
Budget annexe aéroport	740 000.00	671 000.00	1 411 000.00
Budget annexe complexe aquatique et patinoire	7 915 000.00	3 051 000.00	10 966 000.00
Budget annexe aménagement	1 414 443.92	1 569 443.92	2 983 887.84
Budget annexe complexe culturel et sportif	575 000.00	21 250 000.00	21 825 000.00
Budget annexe restauration collective (suivi en AP)	2 206 000.00	5 224 134.08	7 430 134.08
Budget annexe archéologie	2 739 070.00	235 930.00	2 975 000.00
Budget annexe Parc des expositions* (suivi en AP)	-	14 180 000.00	14 180 000.00
<b>TOUS BUDGETS</b>	<b>177 209 953.92</b>	<b>125 670 478.00</b>	<b>302 880 431.92</b>

**APPROUVE** les subventions du budget principal aux budgets ci-dessous

- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe complexe aquatique et patinoire dans la limite de 7 649 070 € ;
- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe aéroport dans la limite de 600 000 € ;
- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe aménagement dans la limite de 225 000 €, dont 30 000 € en fonctionnement et 195 000 € en investissement ;
- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe complexe culturel et sportif dans la limite de 575 000 € ;
- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe archéologie dans la limite de 1 224 070 € ;
- Subvention d'équilibre du budget principal au budget du centre intercommunal d'action sociale dans la limite 320 000 € ;
- Il n'y a pas de subvention prévue pour le nouveau budget annexe Parc des Expositions : les dépenses 2021 devraient être uniquement en investissement ;

**APPROUVE** pour le budget annexe assainissement la reprise anticipée du résultat et l'affectation au budget primitif 2021 qui est estimé à 600 000 € ;

**RAPPELLE** que le budget annexe Parc des Expositions a été créé avec la délibération du 17 décembre 2020 (CC 2020/154) ;

**ADOpte** le principe qu'une opération d'équipement soit votée pour regrouper les dépenses d'investissement du nouveau budget annexe créée en M57. Une AP permettra également de suivre les dépenses de manière pluriannuelle ;

**PRECISE** que le budget annexe de la Restauration Collective (12) est basé sur 6 mois d'exploitation notamment. Une fois le bâtiment mis en service, le GIP assurera les différentes dépenses et recettes liées à son fonctionnement et la production des repas.

La cession du bâtiment pourra intervenir fin 2021 ou 2022 une fois les évaluations domaniales achevées avec la DDFIP notamment ; une location vente pourra être mise en place d'ici la cession définitive. Le transfert des emprunts contractés sera étudié dans la proposition de cession.

5 Charges de structure 2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 5 abstentions , 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** les montants des charges de structure 2021 présentés ci-après :

Charges de structure	% appliqué aux recettes réelles de fonct.	BP 2021
Dépense budget annexe eau potable	10%	471 000
Dépense budget annexe assainissement	7%	422 000
Dépense budget annexe transport	10%	2 256 000
Dépense budget annexe déchets	7%	1 321 000
Dépense budget annexe restauration collective	12%	259 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 729 000</b>

**PRECISE** que ces montants constituent des dépenses de fonctionnement ou d'exploitation des budgets annexes et des recettes du chapitre 75 du budget principal. Ces montants sont calculés d'après les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2021.

6 Création d'une Autorisation de Programme (AP) pour la création du Parc des Expositions

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 96 voix pour , 4 voix contre , 5 abstentions , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le principe de la création d'une Autorisation de Programme pour assurer le suivi pluriannuel du projet de création et de construction du Parc des Expositions ;

Il est proposé de retenir une durée de vie de l'AP de 5 ans (2021 / 2025).

Le nom de cette AP serait : 2021001 ; PARC DES EXPOSITIONS ; l'AP globale serait de 43,5 M€

**ACCEPTTE** le tableau de répartition des crédits de paiement :

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Périodes	1	2	3	4	5
CP* à prévoir Sur l'opération budgétaire (ex chapitres 20,21,23,26)	11 180 000	10 703 417	10 703 417	10 703 417	209 749

(\* en euros HT)

Le Budget primitif de Chartres Métropole au sein du budget annexe dédié prévoit les crédits de la période 1 ;

**PRECISE** que le financement de ces dépenses d'investissement seront principalement assurées par un emprunt ; des échanges sont en cours avec la Banque des Territoires et dans le cadre du plan de Relance ; des subventions pourront réduire ce montant une fois les notifications reçues.

**RAPPELLE** que les principes des AP ont été rappelés dans des délibérations antérieures et avec la M57.

7 AP-CP unité de production de la restauration collective - modification

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions**

**APPROUVE** les modifications évoquées dans le rapport concernant l'Autorisation de Programme et la répartition de ses crédits de paiements en 2020 / 2021 :

Autorisation de programme (AP) nouvelle unité de production	Montant AP	Montants des crédits de paiement (CP) réalisés et à venir				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses	9 311 443.64	3 687 382.64	1 017 689.01	166 919.18	420 318.81	4 019 134.00
Financement propre						
Coût net de l'AP	9 311 443.64	3 687 382.64	1 017 689.01	166 919.18	420 318.81	4 019 134.00

**ACCEPTÉ** de proroger la durée de l'AP (jusqu'en 2021) afin que l'AP puisse être clôturer fin 2021 si la totalité des travaux est achevée.

8 Dotations de Solidarité Communautaire 2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 10 abstentions , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) « ordinaire ou traditionnelle » de 9 672 250€ (comprenant le dispositif Clause de Sauvegarde) ; le montant de la DSC « exceptionnelle » de 500 000€, et le montant de la DSC « contrat de ville » de 1 000 000€ ;

**AUTORISE** le versement aux communes des sommes indiquées dans les tableaux joints, selon les modalités spécifiques à chaque type de DSC ;

**APPROUVE** le versement à la commune de Chartres de 100 000 € pour 2021 dans le cadre de la création d'une aire de grands passages sur le site provisoire de la BA 122 et permettant ainsi à l'Agglomération de répondre aux exigences réglementaires pendant cette période ;

**PRECISE** que les crédits ont été prévus au budget 2021 de l'Agglomération et qu'il est fait application du Pacte financier et fiscal voté le 17 décembre 2020 (CC 2020/151) ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

9 Dotation initiale de Chartres Métropole Traitement et Valorisation (CMTV) - majoration

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions**

**APPROUVE** le principe de majoration de la dotation de CMTV prévue initialement à 1 M€ et qu'il convient de majorer de 1 M€ du fait des nouvelles compétences confiées à la Régie ;

**ACCEPTÉ** que le paiement du million supplémentaire soit effectué sur deux années à savoir 500 000 € en 2021 et 500 000 € en 2022 ; ces montants sont prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

**PRECISE** que les éventuelles annexes budgétaires de la collectivité seront modifiées en conséquence.

10 Vente d'action SPL C'Chartres Tourisme à la Ville de Nogent le Rotrou

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le principe de l'entrée de la Ville de Nogent-le-Rotrou dans la SPL C'Chartres Tourisme afin que la ville puisse bénéficier des services de cet EPL en matière de tourisme notamment ;

**ACCEPTTE** la vente d'une action à 500 € (détenue à ce jour par Chartres Métropole) à la Ville de Nogent-le-Rotrou en 2021 ;

**PRECISE** que cette délibération sera communiquée à la SPL C'Chartres Tourisme et à la Ville de Nogent-le-Rotrou pour permettre la vente et les opérations comptables.

\_\_\_\_\_

11 Accord-cadre de prestations de maintenance des conteneurs enterrés et aériens destinés à la collecte des déchets ménagers - exonération de pénalité

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions**

**APPROUVE** l'exonération des pénalités encourues par la société SOCCOIM SAS VEOLIA pour un montant de 33 200,00€, au titre de l'exécution de l'accord-cadre n°2019062A relatif à des prestations de maintenance des conteneurs enterrés et aériens destinés à la collecte des déchets ménagers ;

**PROCEDE** à l'annulation du titre de l'année 2020 émis sur le Budget annexes Déchet pour 37 800€

**EMETTE** un nouveau titre d'un montant de 5 600€ pour les pénalités à retenir sur 2021.

**AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ladite exonération.

\_\_\_\_\_

12 Marché d'acquisition de véhicules, de fourgons légers et d'engins techniques - Relance du lot n°9- exonération de pénalités

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'exonération des pénalités encourues par la société FAUN ENVIRONNEMENT pour un montant de 11 200 €, au titre de l'exécution du marché n°2019137GA relatif à l'acquisition de véhicules, de fourgons légers et d'engins techniques – Relance lot n°9 : 1 balayeuse poids lourds aspiratrice ;

**AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ladite exonération.

\_\_\_\_\_

---

13 Forfait mobilités durables

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la mise en œuvre du forfait mobilité durable à compter du 11 mai 2020 :

- A hauteur de 200 € maximum par an, réduit de moitié au titre de l'année 2020,
- Pour une utilisation minimale de 100 jours par an avec un prorata exercé compte tenu du temps de présence et du temps d'activité de l'agent.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires au versement du forfait mobilité durable selon les conditions.

14 Modification du tableau des emplois

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- L'évolution du poste de Rédacteur(trice) en chef(fe) en poste de Rédacteur(trice) en chef(fe) – Responsable éditorial Web à temps complet, relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux (catégorie A), à la Direction de la Communication ;
- L'évolution du poste de Responsable promotion en poste de Responsable de communications globales à temps complet, relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux (catégorie A), à la Direction de la Communication ;
- La création d'un poste de Chargée d'opérations techniques à temps complet, relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux (Catégorie B), à la Direction du cycle de l'eau ;
- La qualification du poste de Chargée de l'habitat et des procédures contractuelles à temps complet, à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, initialement crée en catégorie B, dans le cadre d'emplois des Attachés territoriaux (Catégorie A).

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires aux recrutements et en cas de recherches infructueuses de candidats fonctionnaires, proposer un engagement par voie contractuelle en application de l'article 3-2 pour les emplois relevant des catégories B ou C, ou de l'article 3-3 pour les emplois relevant de la catégorie A, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

**ACCEPTE** en cas de recrutement d'une agente non titulaire, le principe d'une rémunération fixée par référence au grade du cadre d'emplois visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement.

15 Modification du tableau des indemnités de fonctions des Elus

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 abstentions**

**ADOPTE** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus .

	Montant individuel mensuel	Montant individuel annuel
Le Président (145 %) : Jean-Pierre GORGES	5 639.63 €	<b>67 675.56 €</b>
1er Vice-Président (66 %) : Christian PAUL-LOUBIERE	2 567.00 €	<b>30 804.00 €</b>
Vice-Président 2 (51.88 %) : Elisabeth FROMONT	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 3 (51.88 %) : Franck MASSELUS	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 4 (51.88 %) : Richard LIZUREY	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 5 (51.88 %) : Annick LHERMITTE	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>



Vice-Président 6 (51.88 %) Alain BELLAMY	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 7 (51.88 %) Gérard BESNARD	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 8 (51.88 %) Didier GARNIER	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 9 (51.88 %) Isabelle MESNARD	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 10 (51.88 %) Guillaume BONNET	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 11 (51.88 %) Hélène DENIEAULT	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 12 (51.88 %) Karine DORANGE	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 13 (51.88 %) Rémi MARTIAL	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 14 (51.88 %) Florent GAUTHIER	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Vice-Président 15 (51.88 %) Jean-François PLAZE	2 017.82 €	<b>24 213.84 €</b>
Conseiller Communautaire délégué 1 (27.96 %) : Dominique BLOIS	1 087.48 €	<b>13 049.76 €</b>
Conseiller Communautaire délégué 2 (27.96 %) : Dominique SOULET	1 087.48 €	<b>13 049.76 €</b>
Conseiller Communautaire délégué 3 (27.96 %) : Agnès VENTURA	1 087.48 €	<b>13 049.76 €</b>
Conseiller Communautaire délégué 4 (27.96 %) : Thomas LAFORGE	1 087.48 €	<b>13 049.76 €</b>
Conseiller Communautaire délégué 5 (27.96 %) : Denis-Marc SIROT FOREAU	1 087.48 €	<b>13 049.76 €</b>
Conseiller Communautaire délégué 6 (27.96 %) : Laurent LHUILLERY	1 087.48 €	<b>13 049.76 €</b>
Conseiller Communautaire délégué 7 (27.96 %) : Etienne ROUAULT	1 087.48 €	<b>13 049.76 €</b>
Conseillers communautaires (6 %)	233.36 €	<b>2 800.32 €</b>

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE**

16 Plan Climat Air Energie Territorial de Chartres métropole - Adoption

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions , 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** les ajustements au dossier du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Chartres métropole suite aux retours du préfet de région et de la participation du public.

**ADOpte** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de l'agglomération chartraine comprenant notamment un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et une évaluation environnementale stratégique.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tous les actes y afférents.

---

17 Elaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial de Chartres métropole

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions , 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**DECIDE** de prescrire l'élaboration d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), lequel sera intégré à terme dans le SCOT de Chartres métropole.

**APPROUVE** les objectifs visés dans le cadre de cette élaboration.

**APPROUVE** les modalités de concertations exposées.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

## **AFFAIRES SOCIALES, HABITAT, ENFANCE JEUNESSE, GRANDS EQUIPEMENTS**

18 Modification statutaire - Transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires pour l'enseignement de la natation

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la modification de la compétence supplémentaire en ajoutant la piscine des Vauroux de la manière suivante : « Transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires aux équipements sportifs aquatiques classés d'intérêt communautaire pour l'enseignement de la natation »

**AUTORISE** le Président ou son représentant à saisir les communes membres de Chartres métropole afin qu'elles délibèrent sur cette modification statutaire.

La présente modification, sera entérinée par Mme la Préfète d'Eure-et- Loir après accord des conseils municipaux des communes membres selon les conditions de majorité requises.

---

- 19 Gestion et exploitation du complexe l'Odyssée et de la piscine des Vauroux - Décision sur le principe d'une concession de service public et lancement de la procédure

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le principe de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des deux équipements aquatiques (complexe l'Odyssée et piscine des Vauroux) ;

**APPROUVE** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, décrites dans le rapport sur les modes de gestion ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à lancer la procédure de concession de service public (et effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

- 
- 20 Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat - Désignation

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**DECIDE** de procéder au vote à mains levées à la désignation d'une nouvelle personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales pour le Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat, en remplacement de M. Pierre MAYINDA ZOBELA.

**ACTE** la candidature de M. Patrick AUDAT

Nombre de votants : 99  
Suffrages exprimés : 95

**EST DECLARE ELU**, M. Patrick AUDAT, ayant obtenu 95 voix pour siéger au sein du conseil d'administration de Chartres Métropole Habitat en tant que personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales.

- 
- 21 Précision sur la compétence amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**DECIDE** de préciser que dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire » les communes conservent la maîtrise d'ouvrage des opérations de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre rémissible ou dangereux et des opérations de restauration immobilière (THIRORI).

22 Lancement de l'actualisation du plan partenarial de gestion de la demande HLM

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**DECIDE** d'actualiser son Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) en lançant l'élaboration d'un système de cotation de la demande HLM, conformément aux dispositions de l'article R. 441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et selon les mêmes modalités que lors de l'élaboration du PPGDID. Il y sera également intégré la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

**DECIDE** de solliciter Madame Préfète pour le porter à connaissance de l'Etat

---

23 Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) : Actualisation du règlement intérieur

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions , 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** l'actualisation du règlement intérieur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Le Président,  
**Jean Pierre GORGES**